**Règlement de consultation**

**Acheteur public**

**Collège Jules SOLESSE**

3, rue Roland GARROS – CS11005

97411 BOIS DE NEFLES – SAINT-PAUL

0262 44 00 34 -

Affaire suivie par : Catherine VADASZ

**Type de marché : MAPA**

Le présent marché est un marché à procédure adaptée en application de l’article 28, du code des marchés publics.

C’est un marché de fournitures qui concerne l’achat d’un véhicule utilitaire léger, neuf avec reprise de l’ancien véhicule.

Un déplacement sur site du candidat ou de son représentant est obligatoire à des fins de présentation des différents véhicules.

**Renseignements à fournir :**

Les candidats doivent fournir une déclaration sur l’honneur attestant qu’ils peuvent concourir à un marché public, qu’il est en situation régulière vis-à-vis de ses obligations fiscales, sociales et en matière de respect de la législation relative au travail clandestin.

**Critères de choix du candidat :**

Sera retenue l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères ci-dessous :

* La valeur technique : 20 %
* délai de la livraison 10%
* montant de l’offre 70 %

Concernant la valeur technique, les offres seront jugées dans un premier temps sur les éléments suivants :

* puissance
* consommation
* émission de CO2/km
* nombre d’airbag
* offre de garantie commerciale

**Date limite de réception des offres :**

La date limite de réception des offres sur **le site AJI** est fixée au **vendredi 14 juin 2019 à 10h00.**

Les offres et tout document relatif au présent marché doivent être rédigés en français ou doivent avoir une version française.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux candidats et comprend :

* Le présent Règlement de consultation
* Le Cahier des charges administratives particulières
* L’acte d’engagement

Les offres devront parvenir sous forme numérique sur la plateforme AJI en réponse à l’offre.

Les candidats restent engagés par leurs propositions pendant 3 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Tout document complémentaire pourra être transmis par mail à : [gestion.9740093h@ac-reunion.fr](mailto:gestion.9740093h@ac-reunion.fr) , par voie postale ou déposé au collège.

**Cahier des charges administratives particulières**

**Modalités d’exécution : commande, livraison, reprise :**

Le délai de livraison ne peut excéder 60 jours à compter de la date de la réception de la lettre de notification du marché. Toute commande faite doit être livrée intégralement dans les délais indiqués.

En cas de retard imputable au fournisseur dans la livraison des biens commandés, des pénalités de retard par jour s’appliqueront.

Conditions de livraison :

La livraison franco de port doit être effectuée par le titulaire du marché dans les délais prévus au bon de commande : la date de livraison et un créneau horaire devront être définis en concertation avec l’établissement au minimum 48 heures avant la dite livraison.

A la réception, en présence du fournisseur ou de son représentant, les marchandises feront l’objet d’un contrôle de la part de l’établissement, au moyen du bon de livraison (original et duplicata) numéroté, mentionnant :

* Le nom du titulaire du marché et son adresse
* La date de livraison
* La référence au bon de commande et au marché
* La dénomination exacte de la fourniture livrée
* La garantie commerciale accordée
* La quantité livrée
* Le prix unitaire HT
* La ou les remises, reprise de véhicule
* Le détail des taxes
* Le prix TTC

Contrôle qualitatif :

La marchandise ne devra avoir subi aucun dommage, lors du transport, du déchargement ou de leur mise en place sur le site. Le matériel trop endommagé sera repris immédiatement.

Les réserves portant sur l’état apparent du véhicule sont immédiatement portées sur le bon de livraison.

En cas de non-conformité entre la fourniture livrée et le bon de livraison, ce dernier sera rectifié ; cette rectification comportera la signature des deux parties, sans que cela ne préjuge de la décision d’un échange ultérieur.

RAPPEL : Les frais de port des matériels livrés ou repris seront à la charge du titulaire pour la commande initiale et les compléments éventuels, y compris en service après-vente.

**Modalités de règlement :**

Le paiement des marchandises ainsi que des prestations annexes éventuelles visées par le présent marché sera effectué par mandat administratif sous 30 jours à compter de la date de réception de la facture et par virement sur le compte du titulaire (le titulaire du marché produira, à cet effet, un RIB à son nom avec IBAN complet et BIC).

Les factures, établies en deux exemplaires, comportent les mêmes mentions que celles du bon de livraison : voir ci-dessus

Il ne sera procédé à aucun versement au titre d’avance ou d’acompte.

Il ne sera procédé à aucune retenue de garantie.

**Annulation de la commande :**

Celle-ci intervient de plein droit sans que le titulaire du marché puisse prétendre à des indemnités :

* Si le titulaire déclare ne pas pouvoir tenir ses engagements
* Si le titulaire ne s’est pas acquitté de ses obligations malgré une mise en demeure.